



## LES TERRITORIAUX DU BOUCAU

---

 06 76 29 92 02

CGT TERRITORIAUX  
BOUCAU  
SERVICE TECHNIQUE

### Monsieur le Maire, Président du CCAS,

Nous avons souhaité vous rencontrer pour exprimer le grand malaise qui perdure chez les agents Territoriaux. Alors que nous avons toujours répondu présents dans le cadre de nos missions de services publics, le gouvernement s'entête à vouloir faire appliquer une loi qui va remettre en cause le statut général des fonctionnaires.

Cette loi dite de « transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 » remet en cause les droits et conquis des agents. Elle s'inscrit dans la logique du gouvernement Macron de réduction des effectifs de la Fonction publique et notamment du versant territorial.

Comme nous vous l'avons déjà exprimé, nous affirmons que nous ne sommes pas des privilégiés, cela fait 10 ans que nous n'avons pas eu d'augmentation de la valeur du point d'indice donc de notre traitement. Depuis les années 2000, nous avons perdu 18% de pouvoir d'achat. Plus de 70% des agents sont de catégorie C avec une rémunération au SMIC. Nos collègues de la catégorie B, et A subissent les mêmes effets.

Déjà des réformes importantes ont eu lieu, avec des restructurations, des blocages de carrières, un allongement du droit à la retraite, des cotisations à la hausse, les agents territoriaux que nous sommes en ont assez !

C'est le sens de la pétition que nous allons vous remettre signée par 80% des agents de la Mairie et du CCAS.

Cette loi, par de nombreux articles s'attaque au statut, développe la précarité de l'emploi, remet en cause les CHSCT et ses missions, transforme le CT puisque celui-ci en intégrant les CHSCT se dénommera CST (Comité Social Territorial). Les CAP commissions administratives paritaires sont vidées de leurs prérogatives, et de la gestion collective des carrières qui est une garantie pour les fonctionnaires. Elle crée des lignes directrices de gestion, les carrières deviennent individuelles, liées aux fonctions et non au grade.

Cette loi remet également en cause le droit de grève,

Elle remet en cause les accords passés, négociés avec les organisations syndicales sur le temps de travail. Au nom de la libre administration des collectivités locales, nous vous demandons de faire comme certains maires qui ont déjà annoncé qu'ils n'appliqueraient pas cet article sur le temps de travail.

Le personnel est attaché à notre service public, il ne faudrait pas qu'à force de recul, les agents se démotivent, que le service public dû aux usagers en pâtisse.

Nous vous demandons donc de ne pas appliquer ce texte et la remise en cause du temps de travail.

Lors d'une précédente rencontre, vous avez évoqué la question du RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions des sujétions d'expertise et de l'engagement professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire remplacera celui existant aujourd'hui dans notre collectivité locale. Il le remplacera avec quand même des nouveautés puisqu'on va arriver à un système de plus en plus individualisé, un système où ce n'est pas le grade qui est

rémunéré, mais la fonction, la manière de servir avec tout ce que cela comporte dans l'idée de la manière de servir. On accentue la notion d'emplois au lieu de grade.

Avant d'entamer toutes négociations sur ce sujet, nous souhaitons faire un point complet du régime indemnitaire existant aujourd'hui, à la Mairie au CCAS. Notre objectif premier étant que personne ne perde par rapport à l'acquis d'aujourd'hui.

Les agents territoriaux ont besoin de stabilité c'est pourquoi nous revendiquons :

- L'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique avec le maintien, le renforcement des commissions administratives paritaires, et des CHSCT.
- Que tous les emplois permanents soient occupés par des fonctionnaires.
- Le dégel immédiat du point d'indice, la revalorisation significative des traitements, des salaires,
- L'intégration des primes dans le traitement,
- La revalorisation des pensions et retraites,
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine.
- L'ouverture de négociation salariale dans la fonction publique.
- Que l'état donne les moyens financiers aux collectivités pour financer un service public de proximité, et de qualité.

Nous sommes certains que nous pouvons conserver notre statut national, qu'il n'est pas un frein au développement des services publics.